

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

- Adeppa, Avenue Charlemagne 57640 VIGY
- Association Loi 1908 | Siret : 780 004 693 000 21 | APE : 9329Z
- Agrément DRAJES N° 057ORG0727
- La CAF de la Moselle est partenaire financier de l'Adeppa

L'Adeppa accueille les enfants âgés de 4 ans révolus jusqu'à leurs 12 ans.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE RESERVATION

Pour le bon fonctionnement du service (taux d'encadrement, programmation des activités, commande des repas) les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur enfant.

Toute demande de réservation se fait par notre portail famille :

<https://adeppa.leportailfamille.fr>

> Mercredis éducatifs :

Les réservations se font sur l'année scolaire entière.

Trois formules sont proposées :

- A la journée > de 8h-9h à 17h-18h
- A la demi-journée « matin + déjeuner » > de 8h-9h à 13h30
- A la demi-journée « déjeuner + après-midi » > de 11h-12h à 17h-18h

Lors des jours d'excursion, les inscriptions se font uniquement pour la journée entière.

La facture vous est envoyée par mail en fin de mois.

> Vacances scolaires :

Les réservations se font uniquement à la semaine et non à la journée.

Une formule unique de réservation est possible :

- A la semaine, du lundi au vendredi > de 8h-9h à 17h-18h

La réservation devient ferme uniquement à réception du dossier complet puis du paiement.

Toute arrivée ou départ d'un enfant en dehors des horaires se fait sur demande exceptionnelle de la famille, avec accord de la direction et signature d'une décharge.

Si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, il ne peut être confié qu'aux personnes désignées sur le portail famille. Une pièce d'identité peut leur être demandée.

Un enfant ne peut pas repartir avec une personne mineure.

Un enfant qui n'a pas fait l'objet d'une inscription préalable ne pourra pas être pris en charge par l'équipe d'encadrement. Toutefois, afin de répondre à des situations d'urgence, un enfant peut être accepté sous réserve de places disponibles et du respect des taux d'encadrement légaux.

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement peut se faire par :

- Portail famille (carte bancaire)
- Virement (indiquer nom de l'enfant + n° réservation sur la confirmation de réservation)
- Chèque
- Carte bancaire
- Espèces

Et bénéficier d'une prise en charge sur justificatifs par :

- CAF / MSA
- Comité Social et Economique
- Chèques vacances (papier et connect)

Toute contestation de facturation doit être faite dans un délai d'un mois à réception de la facture. Au-delà, aucun recours n'est recevable. L'accueil et la direction se chargent de rechercher les éventuelles erreurs auprès de l'agent comptable ou de l'équipe d'animation ayant effectué les pointages des enfants.

MODALITES D'ANNULATION

La demande doit être adressée via le portail famille. L'annulation doit impérativement être justifiée par un certificat médical ou un motif impérieux (événement familial, compétition sportive...) ou une attestation de congés employeur.

Toute absence non-excusee par l'un de ces motifs sera facturée.

VETEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Les thématiques des activités étant principalement orientées vers la nature et les jeux de plein air, les enfants doivent porter des vêtements adaptés, pour leur bien-être autant que pour leur sécurité.

Merci de fournir un sac à dos comprenant :

- Chaussures adaptées à l'extérieur (chaussures fermées, baskets, bottes)
- Chaussures propres à usage intérieur (rythmiques, chaussons...)
- Vêtement de pluie en fonction de la météo du jour
- Casquette et crème solaire en fonction de la météo du jour
- Pour l'équitation, chaussures fermées obligatoires et pantalon long de préférence
- Tenue de rechange : haut, bas, sous-vêtements (pour les retours de forêt, ferme, pluie, bataille d'eau...)

Si votre enfant ne porte pas les vêtements adaptés pour une activité, l'équipe d'animation se réserve le droit de ne pas le faire participer à celle-ci.

Les objets suivants ne sont pas autorisés au centre :

- Sucettes
- Objets dangereux (couteau, cutter...)
- Appareils électroniques (téléphone, tablette...)
- Bijoux
- Médicaments (sauf ordonnance ou PAI) – Impérativement stockés dans un contenant fermé marqué au nom de l'enfant.

Les objets personnels sont sous la responsabilité des enfants qui les apportent.

Les vêtements et objets oubliés sont conservés pendant une durée de deux mois.

SANTE / ACCIDENTS

Les responsables légaux doivent signaler tout problème de santé, traitement médical, allergie ou difficulté particulière de l'enfant.

Toute information utile (accompagnement, soins, fatigue, comportements spécifiques) doit être communiquée avant l'arrivée de l'enfant.

Il est interdit à l'équipe d'encadrement d'administrer des médicaments, sauf dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou sur présentation d'une ordonnance médicale, conformément à la réglementation en vigueur. Le parent peut cependant venir en cours de journée donner lui-même le médicament à son enfant.

Toute maladie contagieuse doit être signalée. La direction se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie collective.

En cas d'accident grave, les services d'urgence sont contactés en priorité et les familles immédiatement informées. Les frais médicaux engagés restent à la charge des responsables légaux.

Lorsque l'enfant bénéficie d'une notification MDPH, celle-ci doit impérativement être versée au portail famille. Un échange préalable avec la direction est obligatoire afin d'évaluer les conditions d'accueil de l'enfant, les besoins spécifiques éventuels et les adaptations nécessaires. L'accueil de l'enfant est conditionné à la compatibilité entre ses besoins, les moyens humains et matériels du centre, et le respect des conditions de sécurité collective.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Notre service de restauration ne prend pas en charge les menus spécifiques liés aux allergies alimentaires. Cependant, les parents peuvent fournir les repas de l'enfant. La liste des allergènes utilisés dans nos menus disponible sur demande par téléphone au secrétariat de l'Adeppa.

PLANNINGS DES ACTIVITES

Les plannings sont tous potentiellement soumis à des changements. Les activités sont susceptibles d'être modifiées en fonction des âges, des conditions météorologiques et de tout autre impératif logistique.

REGLES DE VIE COLLECTIVE

Les enfants et les parents sont tenus de respecter :

- L'ensemble des personnes présentes sur les accueils : jeunes, animateurs, administrés et autres publics accueillis sur le site
- Les animaux et l'environnement naturel du site
- Les termes de ce règlement (horaires, délais d'annulation et de réservation...)

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive.

La Direction

Notre équipe reste à votre écoute :

Par mail à
alsh@adeppa.eu

Par courrier à
Adeppa, Avenue Charlemagne 57640 Vigy

A l'accueil de l'Adeppa
du lundi au vendredi

La CAF de la Moselle est partenaire financier de l'Adeppa

